

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 novembre 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT (arrivée en cours de séance) - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI -

Excusés : Michèle PAEMELAERE - Jacky NOUET (pouvoir à S.PEGOURIE)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter ce point à l'ordre du jour :

- adhésion au contrat d'assurances statutaires

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire propose de reporter le lancement de la procédure de modification n° 2 du PLU. En effet, suite à plusieurs rencontres avec l'aménageur, il s'avère que son projet correspond de moins en moins au projet initial.

A l'unanimité l'assemblée décide de reporter cette modification pour le moment.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension du cimetière qui est arrivé à saturation. Ce programme pourrait être inscrit pour l'année 2018.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 158 127 € HT. Ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces travaux et sollicite l'aide de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la place de l'église. Ce programme pourrait être inscrit pour l'année 2019.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux pour la première phase se montant à 400 000 € HT. Ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces travaux pour la première phase et sollicite l'aide de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'INFORMATIQUE DE L'ECOLE ET L'INSTALLATION DE CAMERAS DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'achat de postes informatiques pour l'école et l'installation de caméras de sécurité. Ce programme pourrait être inscrit au budget 2017. Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 17 213.38 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ces travaux et sollicite auprès du sénateur Patrick CHAIZE une subvention au titre de la réserve parlementaire.

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le recrutement de deux agents recenseurs, pour la période allant de mi-janvier à mi-février. Les agents seront payés forfaitairement pour la somme de 1 000 € bruts chacun et l'agent coordonnateur sera payé forfaitairement pour la somme de 200 € bruts.

Madame BARBECOT arrive à ce stade de la séance.

GESTION ET RISQUES DE LA CENTRALE DU BUGEY

Exposé de Monsieur le Maire :

- La commune de SAINT MARCEL est située à 34 km de la centrale du Bugey (sise à St Vulbas).
- Vu les retours d'expérience des différents accidents nucléaires dans le monde et vu le « Plan national de réponse à un accident nucléaire majeur » défini par le Gouvernement en 2014, la commune serait très probablement concernée en cas de problèmes graves sur le site de la centrale du Bugey.
- L'âge de la centrale est rallongé alors que sa vétusté est objective.
- Plusieurs rapports d'incidents et d'irrégularités dans la gestion et les équipements les plus sensibles de la sécurité de la centrale sont émis en 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR (dont 1 pouvoir), 2 voix CONTRE et 2 abstentions sollicite :

- La demande d'information et le dégagement de la responsabilité communale
- La demande d'intégration dans la Commission Locale d'Information
- La demande d'élargissement du périmètre de protection et du PPI
- La demande de réalisation d'une étude d'impact et d'un Débat Public pour le prolongement de la vie de la centrale
- La formation des élus et des administrés

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a mandaté le Centre de gestion pour une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2017.

Cette consultation est parvenue à son terme et la proposition retenue est celle présentée par le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes auvergne avec CNP assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité sur la durée du marché avec une garantie de maintien de ces taux sur la durée du marché ainsi qu'un accompagnement du Centre de gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Le marché passé sur ces bases prend effet au 01/01/2017, à 0 heure.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoye et la Compagnie d'assurance la CNP

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de rénovation de l'école seront subventionnés à 45 % par la DETR, 30% par le conseil départemental et 3,12 % par la réserve parlementaire.

Les photos des différents fossés qui ont été prises lors des fortes pluies du 21 novembre 2016 sont communiquées. La pompe des eaux usées en fonction prouve que le problème d'intrusion d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif n'est pas complètement résolu.

La commission travaux s'est réunie pour étudier les trois devis reçus pour l'extension du parking de la gare. La société BRUNET TP, la moins-disante, a été retenue pour un montant de 59 008,50 € HT.

La cérémonie de signature de la participation citoyenne se déroulera le mercredi 7 décembre à 18 heures à la salle des fêtes.

Le déménagement de la mairie est programmé pour le samedi 10 décembre, rendez-vous à 9 h.

La séance est levée à 22 heures 30.